



REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA



## REGION AUTONOME DE LA SARDAIGNE

### PRESIDENCE

#### AUTORITE DE GESTION COMMUNE DU PROGRAMME IEVP CT BASSIN MARITIME MEDITERRANEE 2007 – 2013 UNITE DE GESTION OPERATIONELLE

### AVIS PUBLIC

pour le recrutement d'un **chargé de gestion financière** pour le Secrétariat Technique Conjoint (STC)  
du Programme IEVP CT Bassin Maritime Méditerranée 2007-2013

#### Art. 1 Objet de l'avis

L'Autorité de Gestion Commune (AGC) du Programme IEVP CT Bassin Maritime Méditerranée 2007-2013 communique, conformément à la détermination n. 75 du 29 Octobre 2010, qu'une procédure est lancée pour le recrutement du profil suivant:

Structure	Siège	Profil	n. de postes	Ref.
Secrétariat Technique Conjoint	Cagliari(IT)	Chargés de gestion financière	1	(CJTS)

La publication de cet avis, la participation à la procédure et la participation à la sélection finale ne créent en aucun cas pour l'administration régionale d'obligation de procéder à la conclusion du contrat et ne créent pas de droits pour les participants à la procédure à l'égard de l'administration régionale.

L'administration régionale se réserve le droit de suspendre, de modifier ou d'annuler la procédure de sélection et de ne pas procéder à la conclusion des contrats, et ce à tout moment et indépendamment de l'état d'avancement de la procédure, sans que les personnes intéressées ne puissent manifester à l'égard de l'administration de droit à compensation ou réparation.

#### Art. 2 Description des activités

Le Secrétariat Technique Conjoint (STC) assistera l'AGC dans les activités suivantes:

##### 1) Gestion du Programme:

- Appui à l'AGC dans le secrétariat et la logistique des travaux du Comité de Suivi Conjoint (CSC) et des Comités de Sélection des Projets (CSP) en assurant la préparation et l'envoi de documents, la rédaction des comptes rendus et la mise en œuvre des décisions du CSC.
- Appui à l'AGC dans l'élaboration des rapports d'activité devant être soumis au CSC et à la Commission européenne selon le calendrier prévu par le Programme. Ces rapports seront fondés sur une base de données à créer et à mettre à jour, incluant des indicateurs du Programme et des projets.
- Soutien à l'AGC dans la gestion des services assurant les fonctions relatives au système de suivi du Programme et des projets, à la traduction-interprétariat, etc.
- Appui à l'AGC dans la mise en œuvre du plan d'information et communication du Programme adressé à différents groupes cibles identifiés à l'intérieur des territoires éligibles, dans leurs pays respectifs et aussi dans d'autres macro-régions, notamment dans les pays concernés par la Politique européenne de voisinage.



REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA



## 2) Cycle de projet (développement et réalisation):

- Préparation et mise à disposition des bénéficiaires potentiels de manuels et de formulaires pour la présentation de propositions de projet dans les différentes langues adoptées par le Programme.
- Préparation des appels à propositions et organisation de leur diffusion parmi la communauté transnationale des bénéficiaires potentiels.
- Animation auprès des bénéficiaires potentiels en vue d'assurer la visibilité du Programme dans les territoires éligibles sur les contenus des appels à propositions, délais et procédures.
- Soutien à l'AGC dans la vérification de la conformité des propositions des projets avec les critères d'éligibilité approuvés par le CSC, et dans la préparation des formulaires destinés au CSP dans le cadre de l'évaluation de projets sur la base des critères de sélections établis par le CSC et en conformité avec le PRAG (Practical Guide to Contract procedures for EC external actions).
- Appui à l'AGC dans la préparation des contrats devant être signé avec les Bénéficiaires des projets (Chefs de File).
- Préparation, conformément aux dispositions du PRAG, de manuels pour la gestion technique et financière des projets accompagnés par des formulaires type (formulaires pour les accords entre les partenaires du projet, termes de référence pour les audits externes, formulaire pour les rapports, etc.) dans les différentes langues adoptées par le Programme.
- Vérification des demandes de paiement présentées par les Bénéficiaires des projets (Chefs de File) avant de les transmettre à l'unité financière et de certification de l'AGC.
- Vérification des rapports techniques et administratifs présentés par les Bénéficiaires des projets (Chefs de File).
- Assistance aux bénéficiaires dans leurs besoins et demandes de modifications des projets.

### **Art. 3 Caractéristiques de la collaboration**

1. La liste d'aptitude, relative au poste en question, sera valable pendant trois ans et pourra être utilisée pour l'attribution de contrats de collaboration coordonnée et continue n'excédant pas trente-six mois, reconductibles une seule fois pour une même durée n'excédant pas la période d'exécution du Programme (31 décembre 2016), conformément à l'article 6 bis, paragraphe 2, de la Loi régionale n. 31 du 13/11/1998, telle que modifiée par l'article 1, paragraphe 44 de la Loi régionale n. 1 du 14/05/2009 (Loi de finances 2009).
2. L'AGC stipulera le contrat de collaboration pour le poste du STC basé à Cagliari, en conformité avec la législation en matière fiscale et de sécurité sociale en vigueur en Italie pour ce type de contrats.
3. La rémunération brute, incluant toutes les taxes fiscales et la cotisation retraite à la charge du collaborateur et de l'administration qui stipulera le contrat, est fixée au maximum à € 62.500,00 (soixante-deux mille cinq cents/00) par an. Ce montant sera réduit proportionnellement pour les contrats d'une durée inférieure à un an.
4. Le paiement de la rémunération prévue dans le contrat sera effectué de façon mensuelle sur présentation d'un rapport contenant la description des activités réalisées et des objectifs atteints.
5. Les frais encourus dans le cadre du contrat et dûment justifiés seront remboursés dans les limites fixées pour le grade de directeur de l'administration contractante.
6. Le lieu d'affectation est Cagliari.



REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA



7. Des déplacements sont prévus dans les zones de coopération du Programme pour la réalisation des activités prévues sur demande du Directeur compétent ou des Coordinateurs des structures.
8. Le contrat de collaboration coordonnée et continue précisera les modalités d'exécution des fonctions.

#### **Art. 4 Critères pour la présentation des candidatures**

Les personnes satisfaisantes aux critères d'admission suivants à la date d'échéance du présent avis peuvent présenter leur candidature:

- a. être citoyen(ne) d'un État membre de la Communauté, d'un pays bénéficiaire du Règlement CE n. 1638/2006 arrêtant des dispositions générales instituant un instrument européen de voisinage et de partenariat, d'un pays bénéficiaire d'une assistance dans le cadre d'un instrument de préadhésion établi par le règlement (CE) no 1085/2006 du Conseil du 17 juillet 2006 établissant un instrument d'aide de préadhésion (IAP), ou d'un État membre de l'EEE;
- b. jouir des droits civiques et politiques;
- c. ne pas avoir subi de condamnations pénales et ne pas avoir d'actions pénales en cours;
- d. ne jamais avoir été destitué(e) ni licencié(e) d'un emploi auprès d'une administration publique, ne jamais avoir été déclaré(e) démissionnaire d'office d'un emploi auprès de l'administration publique pour avoir obtenu ce poste au moyen de pièces fausses ou entachées d'irrégularités absolues;
- e. connaître et accepter toutes les conditions contenues dans le présent avis;
- f. remplir les critères d'admission correspondants au profil pour lequel la candidature est présentée

#### **Art. 5 Description du profil - Chargé de gestion financière (Ref. CJTS)**

##### a) Tâches principales

- Collaboration avec l'AGC dans la définition et le développement des procédures de gestion financière.
- Soutien à l'AGC dans la préparation des contrats devant être signés avec les Bénéficiaires des projets.
- Information aux partenaires des projets sur les manuels de gestion financière des projets.
- Evaluation des rapports financiers des projets.
- Vérification des demandes de paiement soumises par les Bénéficiaires des projets.
- Suivi de l'état d'avancement des demandes de paiement et plus généralement de l'ensemble des questions financières liées à la mise en œuvre du Programme.
- Maintenance de la base de données financière du Programme.
- Conseil sur l'éligibilité des dépenses, la passation de marchés publics, les aides d'état, les changements apportés au budget et au partenariat, la vérification des dépenses, et l'audit sur un échantillon de projet.
- Préparation, en collaboration avec l'AGC, des rapports financiers destinés au CSC et à la Commission européenne.
- Présentation des thématiques financières lors d'événements internes ou externes.

##### b) Qualifications, expérience et compétences requises

Le/la candidat(e) devra posséder d'excellentes connaissances de la législation, procédures et outils de l'UE dans le domaine financier et une bonne maîtrise des techniques de gestion financière.

En particulier, il/elle devra avoir:

1. Une formation universitaire et une expérience dans le domaine de compétence du poste proposé.



REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA



2. Au moins 5 ans d'expérience dans la gestion financière de programmes/projets de coopération internationale/européenne, en particulier ceux d'aide extérieure et/ou financés par l'UE, de préférence dans le champ de la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale.
3. Une bonne connaissance des institutions et politiques de l'UE ainsi que des procédures administratives et financières de l'UE.
4. Des compétences dans les domaines de la planification, du budget, du compte rendu et de l'audit.
5. Une très bonne maîtrise du français ou de l'anglais parlé et écrit et une bonne connaissance de l'autre langue (dans le cas de CV équivalents, priorité sera donnée aux candidats ayant une bonne connaissance de la langue arabe).
6. De bonnes compétences informatiques.

c) Expérience / expertise additionnelle appropriée

1. Expérience en matière d'audit et d'évaluation de programmes/projets européens de coopération ou d'aide extérieure.
2. Connaissance de procédures liées à la gestion du cycle de projet
3. Expérience de travail en équipe au sein d'un environnement international et multiculturel
4. Connaissance de la langue arabe.

**Art. 6 Modalités de sélection et de formation des listes d'aptitude**

La sélection se déroulera en deux phases distinctes:

- **Phase 1:** présélection des candidatures soumises par une Commission interne à l'AGC. En particulier, la possession des critères obligatoires indiqués pour le profil sera évaluée. Un maximum de 20 points sera attribué à chaque candidat sur la base des critères prévus pour le profil. L'objectif de cette première phase sera de constituer une liste d'aptitude pour le profil: les 5 premiers candidats du profil participeront à la seconde phase de sélection.
- **Phase 2:** les 5 candidats désignés choisis pour le profil participeront à un entretien final, dans le but de former le classement définitif des candidats, en attribuant jusqu'à un maximum de 5 points qui s'ajouteront à ceux obtenus lors des phases précédentes. Les entretiens finaux seront conduits par une Commission d'évaluation établie par l'AGC. Cette Commission sera composée de représentants de l'AGC et des pays participants au Programme. Les frais de voyage encourus par les candidats convoqués pour l'entretien final seront pris en charge par l'AGC. Les candidats seront avertis en avance afin de leur permettre d'obtenir un éventuel visa.

**Formation des listes d'aptitude:**

- Seuls les candidats qui ont soutenu toutes les deux phases d'évaluation seront insérés dans la liste finale.
- Une liste finale sera constituée sur la base des scores obtenus lors des deux phases d'évaluation jusqu'à un maximum de 25 points. Le candidat ayant obtenu le score le plus élevé (le premier de la liste) sera recruté.
- Le candidat sélectionné stipulera un contrat de collaboration tel que prévu par l'article 3, points 2 et 3. Les autres candidats ayant participé l'entretien final lors de la phase 3, seront considérés comme aptes et seront inclus dans la liste conformément à l'art. 3 du présent avis.



REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA



**Critères et modalités d'attribution des points - Chargés de gestion financière (Ref. CJTS)**

<b>Critères obligatoires pour l'accès aux phases de sélection:</b>	
<p>1) Une formation universitaire et une expérience dans le domaine de compétence du poste proposé</p> <p>2) Au moins 5 ans d'expérience dans la gestion financière de programmes/projets de coopération internationale/européenne, en particulier ceux d'aide extérieure et/ou financés par l'UE, de préférence dans le domaine de la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale</p> <p>3) Une très bonne maîtrise du français ou de l'anglais parlé et écrit et une bonne connaissance de l'autre langue</p> <p style="text-align: center;"><b>Le manque partiel ou total des critères susmentionnés constitue un motif d'exclusion</b></p>	
<b>Première phase: total 20 points</b>	
Au moins 5 ans d'expérience dans la gestion financière de programmes/projets de coopération internationale/européenne, en particulier ceux d'aide extérieure et/ou financés par l'UE, de préférence dans le domaine de la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale	1 point pour chaque année (ou 0,5 point pour chaque fraction égale ou supérieure à six mois) d'expérience en plus des 5 années requises jusqu'à un maximum de 4 points
Expérience en matière d'audit et d'évaluation de programmes/projets européens de coopération ou d'aide extérieure	0,5 point pour chaque année ou pour chaque fraction égale ou supérieure à six mois d'expérience jusqu'à un maximum de 4 points
Connaissance de procédures liées à la gestion du cycle de projet	0,5 point pour chaque année ou pour chaque fraction égale ou supérieure à six mois d'expérience jusqu'à un maximum de 2 points
Expérience de travail en équipe au sein d'un environnement international et multiculturel	0,5 point pour chaque année ou pour chaque fraction égale ou supérieure à six mois d'expérience jusqu'à un maximum de 2 points
Bonne connaissance des institutions et politiques de l'UE ainsi que des procédures administratives et financières de l'UE	0,5 point pour chaque année ou pour chaque fraction égale ou supérieure à six mois d'expérience jusqu'à un maximum de 2 points
Compétences dans les domaines de la planification, du budget, du compte rendu et de l'audit	0,5 point pour chaque an ou pour chaque fraction égale ou supérieure à six mois d'expérience jusqu'à un maximum de 3 points
Bonnes compétences informatiques	0,5 point: bonnes 1 point: très bonnes
Connaissance de la langue arabe	1 point: niveau intermédiaire 2 points: niveau avancé ou supérieur
<b>Deuxième phase: total 5 points</b>	
Le/la candidat(e) devra posséder d'excellentes connaissances de la législation, procédures et outils de l'UE dans le domaine financier et une bonne maîtrise des techniques de gestion financière des projets et des problématiques relatives à la gestion des fonds, certification des dépenses, contrôles et reports périodiques sur l'état d'avancement.	De 0 aux 5 points: évaluation par la commission

- A parité de points obtenus, priorité sera donnée au candidat le plus jeune.
- Les candidats devront être en mesure, à n'importe quel moment de la sélection et sur demande de l'AGC, de fournir les pièces justificatives certifiant les activités déclarées dans la candidature.



REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA



• **L'impossibilité de fournir les pièces justificatives certifiant les déclarations contenues dans la candidature comporte l'exclusion de la liste d'aptitude et la faculté, de la part de l'AGC, de ne pas procéder à l'instauration du rapport de collaboration.**

- La liste finale d'aptitude sera approuvée par Détermination du Directeur de l'Unité de la Gestion opérationnelle de l'AGC.
- La liste d'aptitude entrera en vigueur immédiatement et sera publiée sur le site internet de la Région Autonome de la Sardaigne dans la rubrique « Servizi al cittadino – Concorsi e selezioni » ainsi que sur le site du Programme [www.enpicbmed.eu](http://www.enpicbmed.eu).
- Le candidat devra posséder ou être en mesure d'obtenir le permis de travail approprié pour travailler en Italie.

#### **Art. 7 Modalités de présentation des candidatures et date limite**

Les candidatures devront être présentées en anglais ou en français en remplissant la demande de participation (annexe A\_EN ou annexe A\_FR) joint au présent avis, disponible sur les sites [www.regione.sardegna.it/servizi/cittadino/concorsi](http://www.regione.sardegna.it/servizi/cittadino/concorsi) et [www.enpicbmed.eu](http://www.enpicbmed.eu).

La demande devra être envoyée, sous peine d'exclusion, par lettre recommandée avec avis de réception ou courrier express au plus tard le **22 novembre 2010** ou remise en mains propres (de 8h à 14h du lundi au vendredi, jours fériés exclus) au plus tard à 14 heures le **22 novembre 2010**, dans une **enveloppe fermée** portant le nom et le prénom de l'expéditeur et la mention « NE PAS OUVRIR - IEVP CT Bassin Maritime Méditerranée 2007-2013 – procédure comparative publique pour le profil Ref. CJTS », à l'adresse suivante:

**REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA - PRESIDENZA  
AUTORITA' DI GESTIONE COMUNE DEL PROGRAMMA  
"ENPI CBC BACINO DEL MEDITERRANEO 2007-2013"  
VIA BACAREDDA 184, 09127 CAGLIARI - ITALY**

Les demandes envoyées (le cachet de la poste fait foi) ou remises en mains propres après la date limite ne seront pas prises en considération,

Les candidatures, envoyées correctement au plus tard le **22 novembre 2010**, devront en tous cas parvenir au plus tard 15 jours après la date limite d'envoi mentionnée ci-dessus, sous peine d'exclusion.

L'AGC ne peut en aucun cas être tenue responsable des éventuels retards de livraison ou pertes des candidatures. Il incombe donc aux seuls candidats de s'assurer du respect de la date de réception par l'AGC.

**La demande de participation devra être signée en original sous peine d'exclusion.**

La signature n'est pas sujette à authentification.

Les documents suivants doivent être joints à la demande de participation sous peine d'exclusion:

1. CV en anglais ou en français, daté et signé (rédigé selon le modèle disponible en pièce jointe, annexe B\_EN ou annexe B\_FR) précisant l'expérience acquise dans le secteur qui correspond à la description du profil recherché et les études effectués;
2. photocopie non authentique de la pièce d'identité;
3. une lettre de présentation, dûment datée et signée, décrivant de manière synthétique (une page au maximum en français ou en anglais) l'expérience et les qualifications requises à l'article 5 du présent avis.



REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA



Les déclarations contenues dans la candidature sont sujettes à contrôle, comme prévu par le D.P.R. 445/2000 et successives modifications et intégrations. En plus des sanctions pénales prévues par l'article 76 du D.P.R. n. 445 du 28.12.2000 dans le cas de déclarations mensongères, si des contrôles révèlent la non-véridicité du contenu des déclarations, la personne intéressée perdra les bénéfices éventuellement acquis.

**Le non-respect des modalités de présentation des candidatures contenues dans le présent avis constitue un motif d'exclusion.**

#### **Art. 8 Traitement des données à caractère personnel**

Conformément au D.Lgs 196/2003, les données soumises dans le cadre du présent avis seront collectées et utilisées uniquement pour la procédure de sélection ainsi que pour la gestion des éventuels rapports de collaboration coordonnée et continue constitués sur la base des résultats du présent avis. La transmission des données personnelles est obligatoire aux fins de l'évaluation comparative, sous peine d'exclusion de la sélection.

#### **Art. 9 Publication de l'avis et des résultats de la sélection**

Le présent avis, rédigé en italien, anglais et français, est publié sur le site internet officiel du Programme [www.enpicbmed.eu](http://www.enpicbmed.eu) (uniquement en anglais et en français) et sur celui de la Région Autonome de la Sardaigne [www.regione.sardegna.it](http://www.regione.sardegna.it) rubrique « Servizi al cittadino – Concorsi e selezioni », en italien, anglais et français. Les résultats de la procédure seront publiés sur ces deux sites internet. En cas de différences entre les trois versions du présent avis, seule la version italienne fait foi.

#### **Art. 10 Dispositions diverses et finales**

L'AGC se réserve le droit de modifier, proroger, suspendre ou annuler tout ou partie du présent avis. La participation à la procédure de sélection comporte l'acceptation implicite et inconditionnelle des dispositions de cet avis.

Pour toutes informations ou précisions, les personnes intéressées sont priées de contacter l'AGC par téléphone +39 070 606 2482, Fax +39 070 400 359, ou par e-mail [enpi.management@regione.sardegna.it](mailto:enpi.management@regione.sardegna.it).

**Le Directeur  
de l'Unité de Gestion Opérationnelle**

Anna Paola Mura